



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...

Applicable du 31 décembre 2009 au 3 décembre
2019[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2009-10

Prospectus établi pour l'offre au public de parts sociales des banques mutualistes ou coopératives

Version consultée

[↓ Télécharger la
doctrine](#)[↓ Télécharger l'aperçu complet de
la doctrine](#)

Textes de référence

[↘ Article 212-38-1 du règlement général](#) [↗](#)

▼ Annexes

[↘ Annexe 1 de l'instruction AMF n°2009-10](#) [↓](#)

 **Liens**

Information à diffuser en cas d'offre au public ou
d'admission aux négociations de titres financiers sur
↳ un marché réglementé

Mots clés

PROSPECTUS

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

